Saint-Paul
d'Abbotsford

Aux personnes et organismes de Saint-Paul-d'Abbotsford

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT 636-2020

Règlement 636-2020 modifiant le règlement numéro 607-2017 constituant le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU)

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford :

QUE lors de la séance tenue le 7 avril 2020, le conseil de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford a procédé à l'adoption du Règlement numéro 636-2020 modifiant le règlement 607-2017 constituant le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU);

QUE le règlement numéro 636-2020 sera officiellement en vigueur ce 9 avril 2020 ;

QUE le règlement ci-haut mentionné est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Saint-Paul-d'Abbotsford situé au 926, rue Principale Est, à Saint-Paul-d'Abbotsford, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À Saint-Paul-d'Abbotsford, ce neuvième jour du mois d'avril deux mille vingt.

Le directeur général,

Jean-Raphaël Cloutier